

**CRL-2101 — ÉCRITURE POUR LA TÉLÉVISION
(LA SÉRIE TÉLÉVISÉE)**

Objectifs du cours

- * Initier l'étudiant et l'étudiante à la construction d'une série télévisée.
- * Permettre à l'étudiant et à l'étudiante d'exercer sa créativité à l'intérieur de contraintes précises que sont, par exemple, le format des épisodes, l'écriture pour le petit écran, le type de séries télévisuelles.
- * Apprendre à constituer une « bible ».
- * Apprendre à présenter un projet de série télévisuelle.

Contenu du cours

- * Caractéristiques principales du texte dramatique écrit pour la télévision
- * Fonctionnement de l'industrie télévisuelle
- * Les types de séries télévisuelles
- * Construction de la série et des épisodes
- * Le sujet, les personnages, la segmentation en épisodes, la courbe dramatique, la bible.

Approche méthodologique et formule pédagogique

- * Cours magistraux
- * Travaux d'ateliers
- * Visionnement d'œuvres télévisuelles
- * Étude de scénarios pour la télévision
- * Exposé-présentation du projet de série

Modalités d'évaluation

- * Participation (présence et 1^{re} présentation) : 20%
- * Conception d'une série (bible) : 30%
- * Scènes d'un épisode : 30%
- * Exposé du projet : 20%

La participation à toutes les composantes de l'évaluation est obligatoire.

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- L'usage de la nouvelle orthographe est permis à condition que l'étudiant l'ait dûment signalé dans son travail, sans quoi les graphies jusque-là considérées comme incorrectes seront pénalisées.

Échelle de conversion de notes

Excellent :	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	Passable :	D+ = 61-64	D = 55-60
Très bon :	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	Insuffisant :	E = 0-54	
Bon :	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			

Documentation nécessaire

- Recueil de textes

- N.B.:**
- * Tout retard lors d'une remise d'un document ou absence lors de l'exposé entraînent automatiquement la note zéro (« 0 »).
 - * Vos textes, copies papier, devront être remis à la professeure.
 - * Voir la politique du Département des littératures en matière d'évaluation et de la correction de la langue (Site web du Département des littératures).